

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Linda Lawrance

- Jean-Paul Jourdan

1/ DETERMINATION DES PARCOURS DE MASTERS EN ACCES DE PLEIN DROIT POUR L'UFR STC

- Les étudiants diplômés d'une licence Information-communication d'UBM pourront bénéficier d'un accès de droit au parcours anglophone du master mention information, communication.

NB : les responsables de parcours des autres mentions (communication des organisations, communication des organisations et humanités numériques) privilégieront autant que possible le recrutement des étudiants diplômés de la licence Information-communication pour permettre une répartition équilibrée des lauréats dans les différents parcours – types de master.

➡ **La CFVU adopte les modalités de poursuite de droit en master mention information, communication.**

- Les étudiants de licence de géographie et aménagement pourront intégrer de droit les parcours de Master, en fonction du parcours type de licence qu'ils ont validé (conformément au tableau ci-dessous).

Accès de droit		
Parcours-type de licence, mention géographie et aménagement	Parcours-type de master	Mention
Géographie de l'Aménagement et de l'Environnement (GAE)	Images, fixes et mobiles Ou Médiation environnementale	Géographie, aménagement, environnement et développement (GAED)
	Développement des territoires, origine et qualité des produits" (DTOQP)	Gestion des territoires et développement local (GTDL)
Géographie Sociale, Culturelle et Politique (GSCP)	Images, fixes et mobiles Ou Médiation environnementale	Géographie, aménagement, environnement et développement (GAED)
	Développement des territoires, origine et qualité des produits" (DTOQP)	Gestion des territoires et développement local (GTDL)
Géographie du développement des territoires (GDT)	Développement des territoires, origine et qualité des produits" (DTOQP)	Gestion des territoires et développement local (GTDL)
	Etudes interdisciplinaires des dynamiques africaines	Etudes du développement
Gestion environnementale des ressources (GER)	Ecologie humaine	Gestion des territoires et développement local (GTDL)
Tous parcours licence si choix mineure histoire en L1 et L2	Histoire-géographie	Master MEEF

Sur le plan administratif, il ne peut pas y avoir 2 procédures d'admission. Autrement dit, tous les candidats au M1 déposeront le même dossier auprès de la composante, quelle que soit leur titre et origine. Après réception des dossiers, la composante isolera les dossiers des étudiants pouvant prétendre à un accès de droit.

Les membres de la CFVU s'inquiètent des répercussions possibles de cette mesure sur l'attractivité et le rayonnement de nos masters.

Mme Lawrance ne craint pas une tendance à l'endogamie dans notre recrutement car la poursuite d'études de nos licenciés dans les masters UBM est plutôt stable, elle se situe entre 27 et 34% selon les formations.

La commission retient dans cette proposition que l'accès de droit est assuré pour nos licenciés en géographie et qu'il ne se limite pas à un seul parcours.

Mme Lawrance informe que les modalités d'admission seront très vite publiées sur le site de l'université.

☞ La CFVU adopte les modalités de poursuite de droit en master des lauréats des parcours de la mention de licence géographie et aménagement.

2/ DEMANDE DE MODIFICATION D'UN INTITULE DE PARCOURS -LIBELLE EN ANGLAIS DANS LE CADRE D'UNE COOPERATION INTERNATIONALE

Mme Lawrance indique que cette question est reportée à la prochaine CFVU car elle n'a pas encore pu rencontrer le responsable de la formation sur le contenu précis des modifications demandées.

Cette demande de modification, une fois validée par la CFVU, devra être transmise au MESR pour acter la modification de notre demande d'accréditation.

3/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Lawrance annonce qu'une assemblée générale se tiendra jeudi 10 mars 2016 à l'amphi 700 pour évoquer de dossier de l'ESPE.